



DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME COMMUNE de CASTELNAU RIVIERE BASSE RAPPORT DE VISITE

~ Diagnostic de vente ~

N° dossier : CRB/DIAG65/10/HORjl/9618	<u>Propriétaire de l'immeuble:</u>
Adresse de l'immeuble : route de Madiran	Nom du propriétaire : HORNECH
Commune : CASTELNAU RIVIERE BASSE	Prénom : JEAN LOIC
Section et n° parcelle(s) : B1 581	Adresse : 12 rue du Prof Garrigou Lagrange
Date de construction : ?	Commune : PAU
Date de réalisation de l'assainissement : 1980	Téléphone : 06 81 60 39 79

Visite le : 01/07/14 à 15h00

Présent(s) : M. HORNECH

Superficie de la parcelle :	1200 m ²
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits :	NON
Niveau de la nappe :	?

Type de résidence :	En Vente
Nombre d'habitants permanents :	0
Nombre d'habitants saisonniers :	
Nombre de chambres :	1
Nombre de salles de bains :	1
Nombre de WC :	1
Nombre de cuisines :	1

Regard de visite recevant les eaux vannes et les eaux ménagères: OUI
-Accessible
-Bon état général et bon écoulement
Destination des eaux pluviales : Réseau de surface (fossé)

Prétraitement :	Fosse septique -Accessible (tampon de visite en très mauvais état) -Volume : 1 m ³ -Vidangée en 2011
Ventilation :	OUI (primaire)
Préfiltre :	NON
Bac à graisses :	NON

Bien entretenir votre installation :

Une vérification et un entretien régulier de votre installation sont nécessaires.
 La fosse toutes eaux se vidange dès que le volume de boues atteint 50% de son volume utile.

Traitement :	NON
--------------	-----

Type de rejet dans le milieu : Milieu récepteur :	Effluents prétraités et bruts Superficiel
--	--

Dispositif	Partiel : le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner.
Fonctionnement	Nuisances : dispositif pouvant constituer une gêne pour le voisinage
Impact sur le milieu naturel	Elevé : les eaux usées rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire
Risques sanitaires	Elevés : dispositif rejetant des effluents bruts dans le milieu (périmètre de protection, baignade, puits, fossé, ...)

Rejet des eaux usées sur la voie publique (fossé, caniveau, fossé busé...) ? Oui

**AVIS DU SERVICE SUR LE DISPOSITIF
DEFAVORABLE, LA REHABILITATION EST URGENTE**

Commentaires :

L'installation d'assainissement non collectif de cette habitation se compose uniquement d'une fosse septique pour prétraiter les eaux vannes. Cet ouvrage s'évacue dans le fossé busé de la route communale avec les effluents brutes de salle de bain et de lave-linge tandis que la cuisine se déverse directement dans le fossé de la route départementale.

L'installation d'assainissement est donc dépourvue d'un prétraitement et d'un traitement réglementaire pour les eaux ménagères et d'un traitement pour les eaux vannes. A la sortie d'un dispositif de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux ou bac à graisse), l'effluent n'est pas épuré ; il est encore chargé en polluants organiques et en germes pathogènes. Le rejet est donc source de pollution et peut présenter des risques de salubrité publique.

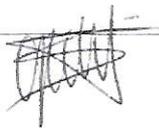
Pour permettre un traitement de qualité des effluents domestiques de l'habitation, il faudra prévoir l'installation de :

- Une fosse toutes eaux avec une ventilation efficace, en remplacement de la fosse septique.
- Un dispositif de traitement en accord avec la réglementation en vigueur (DTU 64.1, l'arrêté du 7 septembre 2009, loi sur l'eau 2006,...) et les préconisations de l'étude de sol à la parcelle, qui devra être réalisée par un bureau d'étude, ou du Schéma directeur d'assainissement de la commune.

Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

Conformément à l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, en cas de non-conformité d'une installation d'assainissement non collectif, dans le cadre d'une transaction immobilière, l'acquéreur doit procéder à des travaux de réhabilitation dans l'année qui suit l'acte de vente.

Nom et Signature du Technicien d'assainissement non collectif :
Sarah GRANGE-CABANE



Fait à Vic-Bigorre, le 11/07/2014

Le Président de l'Etablissement Public
Robert MEDIAMOLE

